

Dernière mise à jour : 20 juillet 2026

### Conditions générales - Emballages souples :

1. **Introduction** Les présentes Conditions générales (« Conditions ») régissent la vente des produits et services (« Produits ») fournis par Rootree Inc. (la « Société ») à ses clients (le « Client »). En passant une commande, le Client accepte l'intégralement les présentes Conditions.
2. **Soumissions et commandes** 2.1. Toutes les soumissions émises par la Société sont valides pour une période de trente (30) jours, sauf indication contraire. 2.2. Les commandes deviennent exécutoires dès qu'elles sont acceptées par écrit par le Client. 2.3. La Société se réserve le droit de refuser ou d'annuler toute commande à sa discrétion.
3. **Produits personnalisés** 3.1. Le Client reconnaît qu'il s'agit d'une commande personnalisée et qu'elle ne peut être annulée une fois la commande approuvée. 3.2. Le Client reconnaît avoir pris connaissance de tous les aspects de sa commande et les avoir approuvés avant le début de la production, notamment, sans s'y limiter : les dimensions, les soufflets, les fermetures à glissière (zipper), les encoches d'ouverture, les trous de suspension, les lignes de scellage ainsi que toute autre caractéristique demandée par le Client (illustrations, textes, contenu, logos, etc.). 3.3. La Société n'est pas responsable des erreurs figurant dans les conceptions, illustrations ou spécifications approuvées par le Client.
4. **Illustrations graphiques et contenu** 4.1. Rootree n'est pas responsable de la vérification du contenu, notamment en ce qui concerne l'orthographe, la grammaire ou toute autre erreur. 4.2. Il incombe au Client de s'assurer que les couleurs répondent à ses attentes avant le lancement de la production. 4.3. Sur demande, des épreuves physiques sur film peuvent être fournies moyennant des frais supplémentaires, en plus des épreuves PDF. Ces épreuves doivent être approuvées et signées par le Client. 4.4. Les commandes sont assujetties aux tolérances applicables aux illustrations, à la production et à la fabrication, disponibles [ici](#) ou [ici](#). 4.5. Avant le traitement d'une commande, le Client doit signer et approuver les épreuves de production ainsi que le bon de commande. 4.6. La première série d'épreuves PDF est fournie sans frais. Toute modification demandée aux illustrations sera facturée au taux horaire applicable (consulter l'Annexe A pour plus de détails). 4.7. Il est de la responsabilité du Client de vérifier attentivement toutes les modifications ou corrections apportées aux illustrations par Rootree afin de s'assurer qu'elles sont exemptes d'erreurs.
5. **Épreuves et production** 5.1. Les couleurs affichées sur un écran peuvent différer des couleurs imprimées. La Société décline toute responsabilité relativement aux écarts de couleur découlant de cette différence. 5.2. En raison de la nature des procédés d'impression commerciale, de légères variations de couleur peuvent survenir au cours de la production et de la fabrication. Ces variations sont indépendantes de notre volonté et sont considérées comme acceptables selon les normes de l'industrie.
6. **Approbation de la commande** Une commande est réputée approuvée lorsque la Société a reçu tous les éléments suivants : (1) Le bon de commande signé; (2) Les illustrations approuvées et signées; (3) Tout dépôt requis conformément aux modalités de paiement du Client; (4) Le paiement intégral de tout solde en souffrance.
7. **Prix** 7.1. Les prix peuvent être modifiés sans préavis, sauf s'ils sont expressément garantis dans une soumission ou une entente écrite ayant force obligatoire. 7.2. Les prix n'incluent pas les taxes,

droits, frais de transport ou autres frais applicables, lesquels sont à la charge du Client, sauf indication contraire.

8. **Autres frais** 8.1. Les frais de conception doivent être acquittés à l'avance, avant que le projet soit prêt pour la production. 8.2. Les épreuves physiques destinées à reproduire les couleurs cibles du Client peuvent entraîner des frais supplémentaires. 8.3. Tous les paiements effectués par carte de crédit sont assujettis à des frais de commodité (consulter l'*Annexe A* pour plus de détails). 8.4. Tout solde en souffrance est assujetti à des frais mensuels (consulter l'*Annexe A* pour plus de détails). 8.5. Tout compte demeurant impayé pendant plus de quatre-vingt-dix (90) jours sera suspendu jusqu'au règlement complet du solde.
9. **Modalités de paiement** 9.1. Les modalités de paiement sont celles indiquées sur la facture ou dans le contrat de vente. 9.2. Les paiements en retard peuvent être assujettis à des intérêts mensuels (consulter l'*Annexe A* pour plus de détails). 9.3. La Société se réserve le droit de suspendre ou d'annuler les livraisons si les paiements sont en souffrance. 9.4. Toute commande de 3 000,00 \$ ou moins doit être payée en totalité avant le début de la production, sauf indication contraire dans les modalités de paiement du Client. 9.5. Un dépôt de 50 % est exigé pour toute commande de plus de 3 000,00 \$. Le solde est payable avant la livraison, sauf indication contraire dans les modalités de paiement du Client. 9.6. Une fois la production commencée, les dépôts sont non remboursables. Si la production n'a pas encore débuté, les dépôts peuvent être remboursés, déduction faite de tous les frais engagés par la Société. 9.7. Lorsqu'un supplément pour traitement prioritaire (« rush ») a été acquitté et que les délais convenus ne sont pas respectés, la Société remboursera les frais de traitement prioritaire, mais n'assume aucune responsabilité quant aux répercussions que ce retard pourrait avoir sur d'autres échéanciers. 9.8. Si un délai de production prioritaire est demandé sans que les frais applicables aient été acquittés, la Société décline toute responsabilité à l'égard des pertes ou dépenses que le Client pourrait subir. 9.9. La Société se réserve le droit de modifier les présentes modalités en fonction des conditions du marché ou de l'utilisation prévue de l'emballage.
10. **Livraison et délais** 10.1. Les dates de livraison sont fournies à titre estimatif seulement et ne constituent pas une garantie. La Société n'est pas responsable des retards attribuables à des circonstances indépendantes de sa volonté, notamment les catastrophes naturelles, les problèmes de transport ou les retards des fournisseurs. 10.2. Le Client doit inspecter les Produits dès leur réception et aviser la Société de toute non-conformité dans un délai de quatorze (14) jours. 10.3. Les taxes applicables ainsi que les frais d'expédition et de manutention sont en sus et seront facturés sur la facture finale. 10.4. Les Produits sont emballés dans des boîtes standard de marque Rootree avec doublure de boîte. 10.5. Le délai de livraison standard est de deux à trois (2 à 3) semaines suivant l'approbation de la commande, auquel s'ajoute le délai de transport. Ce délai peut varier selon le choix des matériaux, la quantité commandée et le type de Produit. 10.6. Toutes les commandes sont expédiées FAB (FOB) à partir de l'usine de Rootree située au 5295, promenade John Lucas, unité 1, Burlington (Ontario) L7L 6A8.
11. **Livraison et quantités** 11.1. Une fois la commande confirmée, le Client est tenu d'accepter les Produits dès qu'ils sont prêts à être livrés par la Société, qu'un délai de livraison ait été fourni ou non. 11.2. Lorsque la Société accepte de livrer les Produits à un endroit désigné par le Client, ce dernier est responsable du déchargement des Produits ou doit rembourser à la Société les frais liés à ce déchargement. 11.3. Si le Client ne prend pas livraison dans le délai convenu, la Société se réserve le droit de facturer tous les frais additionnels liés à l'expédition, à l'entreposage ou à la reprise en stock des Produits. 11.4. Lorsque les Produits sont fabriqués selon les spécifications du Client, il est entendu que la quantité livrée peut différer de la quantité commandée. 11.5. La

Société décline toute responsabilité relativement à la livraison lorsque le Client organise lui-même le transport des Produits finis. 11.6. Les commandes doivent être récupérées dans un délai de deux (2) semaines suivant leur achèvement, à défaut de quoi des frais d'entreposage pourront être facturés. 11.7. Les frais de livraison seront facturés au moment de la commande, sauf entente contraire.

12. **Quantités et surplus de production** 12.1. La Société se spécialise dans la fabrication de Produits personnalisés et imprimés au moyen de divers matériaux et procédés de fabrication. Bien que nous prenions des mesures raisonnables afin de minimiser les pertes, nos procédés de fabrication peuvent entraîner des quantités produites inférieures ou supérieures à la quantité initialement commandée. 12.2. Toutes les commandes sont assujetties à un surplus de production facturable. Le surplus de production maximal potentiel sera indiqué sur le bon de commande et facturé d'avance au Client. Le surplus potentiel varie selon chaque commande. Les commandes ou conceptions comportant jusqu'à 25 000 (vingt-cinq mille) unités sont assujetties à un surplus ou à un manque de production pouvant atteindre dix pour cent (10 %). Les commandes ou conceptions de 25 001 (vingt-cinq mille une) unités ou plus sont assujetties à un surplus ou à un manque de production pouvant atteindre cinq pour cent (5 %). Des exceptions peuvent s'appliquer lorsque la quantité commandée ou conçue est inférieure à 1 000 (mille) unités ou dans d'autres circonstances particulières; toutes exception sera communiquée au Client et clairement indiquée sur le bon de commande. 12.3. À la suite de la production, la Société effectuera un rapprochement entre le surplus de production facturé d'avance et la quantité réellement fabriquée et livrée. La facture finale reflétera la quantité réellement livrée. Tout montant facturé en excédent de la quantité effectivement livrée sera porté au crédit du Client.
13. **Produits emballés** 13.1. La Société décline toute responsabilité à l'égard des produits emballés dans les emballages qu'elle fabrique. 13.2. Aucune garantie n'est donnée quant à l'adéquation des Produits aux besoins particuliers du Client. Il appartient au Client de s'assurer que les Produits conviennent à l'usage auquel ils sont destinés.
14. **Conditions d'exportation** 14.1. Les « Incoterms » sont des règles internationales publiées par la Chambre de commerce internationale (CCI) qui définissent les modalités de transport et de commerce afin d'assurer la clarté et l'uniformité des ententes commerciales internationales. Les Incoterms applicables sont ceux en vigueur à la date de publication des présentes Conditions. 14.2 Le Client est responsable de se conformer à toute loi ou réglementation applicable à l'importation des Produits dans le pays de destination ainsi que du paiement de tous les droits, taxes et frais exigibles.
15. **Garantie et responsabilité** 15.1. La Société garantit que ses Produits seront conformes aux spécifications convenues au moment de la livraison. 15.2. La responsabilité de la Société est limitée, à sa seule discrétion, à la réparation ou au remplacement des Produits défectueux. 15.3. La Société ne peut être tenue responsable des dommages indirects, accessoires ou consécutifs découlant de l'utilisation de ses produits.
16. **Réclamations** 16.1. Toute réclamation relativement à un défaut allégué de qualité des Produits livrés doit être transmise par écrit dans les quatorze (14) jours suivant la livraison ou, lorsqu'elle est liée au transport des Produits, dans le même délai. 16.2. La responsabilité maximale de la Société relativement à toute réclamation est limitée au montant facturé. Aucune réclamation pour pertes ou dommages indirects ne pourra être exercée contre la Société.
17. **Brevets et marques de commerce** 17.1. La Société ne donne aucune déclaration, garantie ou indemnité selon laquelle les Produits ne portent pas atteinte à un brevet, une marque de commerce, un dessin industriel enregistré ou tout autre droit de propriété industrielle ou

intellectuelle. 17.2. Lorsque les Produits sont fabriqués ou conçus par la Société conformément aux spécifications fournies par le Client, celui-ci indemniser la Société pour toute réclamation, tout dommage, toute dépense ou tout coût, y compris ceux résultant d'un règlement, découlant d'une violation alléguée ou réelle d'un brevet, d'un droit d'auteur, d'un dessin industriel, d'une marque de commerce ou de tout autre droit de propriété intellectuelle appartenant à un tiers et résultant de l'utilisation par la Société des spécifications fournies par le Client.

18. **Propriété intellectuelle** 18.1. Tous les droits de propriété intellectuelle liés aux procédés de fabrication de la Société, notamment les conceptions, marques de commerce et droits d'auteur, demeurent la propriété exclusive de la Société, sauf entente écrite à l'effet contraire. 18.2. Le Client garantit que tout matériel fourni à la Société dans le cadre d'une commande personnalisée ne porte pas atteinte aux droits de propriété intellectuelle ou autres droits de tiers.
19. **Confidentialité** 19.1. Les deux parties conviennent de maintenir la confidentialité des informations propriétaires et non publiques partagées au cours de leur relation d'affaires. 19.2. Rootree se réserve le droit d'utiliser les projets du Client comme études de cas après la production du Produit. 19.3. Le Client autorise la Société et ses affiliés à utiliser les sacs imprimés et personnalisés comme échantillons de production lors de salons commerciaux et consent à ce que la Société présente ses sachets personnalisés dans sa publicité et ses publications, y compris, sans s'y limiter, sur les réseaux sociaux, dans le marketing public, les imprimés et les sites Web, afin de démontrer ses capacités de fabrication. Toute objection à cette condition doit être soumise formellement sur papier à en-tête de l'entreprise, avec un délai suffisant pour que la Société puisse y remédier.
20. **Matériaux** 20.1. Substances per- et polyfluoroalkylées (PFAS) : Les PFAS sont des produits chimiques synthétiques qui améliorent la résistance à la graisse, à l'eau et aux taches. En raison de préoccupations environnementales et sanitaires – puisque les PFAS se dégradent difficilement – Rootree s'engage à offrir des emballages sans PFAS pour des options plus sûres et durables. À notre connaissance, nos films ne contiennent pas de PFAS ajoutés intentionnellement. 20.2. PCR et PIR : Afin de soutenir la durabilité, nous pouvons incorporer des matériaux recyclés post-consommation (PCR) et post-industriels (PIR) dans nos emballages à la demande du Client. Toutefois, la disponibilité peut varier en raison des fluctuations de la chaîne d'approvisionnement. Ces matériaux étant recyclés, de légères variations de couleur ou des traces de gel peuvent apparaître, mais ces incohérences naturelles n'affectent pas la qualité ou la fonctionnalité. Malgré ces variations, nous restons déterminés à réduire les déchets et à soutenir une économie circulaire. 20.3. Conformité REACH : Nos produits ne contiennent pas de substances extrêmement préoccupantes (SVHC) au-delà du seuil de 0,1 %, conformément à la réglementation européenne REACH. 20.4. Matériaux compostables : La plupart des sous-composants de nos matériaux compostables sont individuellement certifiés TUV pour le compostage domestique. Toutefois, Rootree ne peut garantir que le Produit final sera effectivement composté; elle garantit uniquement que chacun des matériaux utilisés répond aux normes applicables au compostage domestique. 20.5. Papier kraft : L'apparence et la texture du papier kraft peuvent varier d'un lot à l'autre en raison de la disponibilité des ressources naturelles et des procédés de fabrication. 20.6. Soufflets insérés : Nous utilisons des matériaux compatibles provenant de chutes d'autres productions afin de réduire les déchets de fabrication. En conséquence, certains soufflets peuvent présenter diverses lignes de repérage à la base.
21. **Durée de conservation et conditions d'entreposage** 21.1. Les matériaux compostables utilisés dans les emballages souples ont généralement une durée de conservation d'environ six (6) mois. Cette durée peut varier considérablement selon les conditions d'entreposage, notamment

l'exposition aux variations de température, à l'humidité et à la lumière directe du soleil, qui peuvent toutes accélérer la dégradation du matériau. Afin de préserver l'intégrité du produit, les matériaux doivent être entreposés dans un endroit frais, sec et à l'abri de la lumière. 21.2. Tous les matériaux d'emballage souples peuvent être affectés négativement par un entreposage inadéquat. L'Entreprise ne peut être tenue responsable des défaillances d'emballage résultant de conditions d'entreposage qui ne respectent pas les directives indiquées ci-dessus.

22. **Force majeure** La Société n'est pas responsable de l'inexécution de ses obligations en raison d'événements échappant à son contrôle raisonnable, y compris, sans s'y limiter, les catastrophes naturelles, les grèves ou les actions gouvernementales.
23. **Droit applicable et règlement des différends** 23.1. Les présentes Conditions sont régies par les lois du Canada. 23.2. Tout différend doit être résolu par la négociation, la médiation ou l'arbitrage avant toute poursuite judiciaire.
24. **Modifications** La Société se réserve le droit de modifier les présentes Conditions à tout moment.
25. **Dispositions diverses** 25.1. Si une disposition des présentes Conditions est jugée invalide ou inapplicable, les autres dispositions demeureront pleinement en vigueur. 25.2. Les présentes Conditions constituent l'intégralité de l'accord entre la Société et le Client.
26. **Coordonnées** Pour toute question ou préoccupation concernant les présentes Conditions, veuillez contacter : Rootree Inc., #1-5295 John Lucas Drive, Burlington, Ontario Canada, 905-336-7875, [hello@rootree.ca](mailto:hello@rootree.ca)

## **ANNEXE A**

### **Barème des frais**

#### **Illustrations graphiques et contenu**

La première série d'épreuves PDF est fournie sans frais. Toute modification demandée aux illustrations sera facturée au taux de 150 \$/heure et sera ajoutée à la facture finale.

#### **Autres frais**

Tous les paiements effectués par carte de crédit sont assujettis à des frais de commodité de 2,4 %.

Tout solde en souffrance est assujetti à des intérêts de 2 % par mois.

#### **Modalités de paiement (sauf indication contraire dans les modalités de paiement du Client)**

Les paiements en retard peuvent être assujettis à des intérêts au taux de 2 % par mois, ou au taux maximal permis par la loi.

Toute commande de 3 000 \$ ou moins doit être payée en totalité avant le début de la production.

Un dépôt de 50 % est exigé pour toute commande de plus de 3 000 \$. Le solde est payable avant la livraison.